

FC./

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

● SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

-- (//) E C R E T --

D/95/ 179 /PRG/SGG

NOMMANT UN HAUT FONCTIONNAIRE
DU MINISTERE DE LA PROMOTION
FEMININE ET DE L'ENFANCE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Loi Fondamentale ;
- VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 AOUT 1994, portant
restructuration du Gouvernement
- VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 AOUT 1994, portant compo-
sition partielle du Gouvernement, complété par le
Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 AOUT 1994 ;
- VU Le Décret D/94/116/PRG/SGG du 3 NOVEMBRE 1994, portant
attributions et organisation du Ministère de la Promotion
Féminine et de l'Enfance.

-- (//) E C R E T E --

ARTICLE 1ER/- Madame Fatoumata Diaraye DIABY, Magistrat,
Matricule 175 358 Z, précédemment Directrice Nationale
Adjointe de la Promotion de l'Enfance est nommée Conseiller
Juridique près le Ministère de la Promotion Féminine et de
l'Enfance.

ARTICLE 2/- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, LE 21 JUIN 1995



-- GENERAL LANSANA CONTE --